

As-tu un handicap devant être pris en compte pour l'organisation de la journée ?

Oui : Pour quel besoin Non

Attention : Le déjeuner sera obligatoirement pris en commun sur place. Il n'y aura aucune prise en charge financière du repas pris en dehors de celui proposé par la Confédération.

Droit à l'image

Des photos sont susceptibles d'être prises au cours de cette journée pour illustrer le site HandicapFO, le site confédéral, les supports dédiés au handicap (la newsletter, l'inFOmilitante, le compte twitter...), ta participation à cette journée vaut consentement sur le droit à l'image.

Validations	Date	Signature / cachet obligatoire pour UD ou FD
Participant		
UD ou FD		

Les informations recueillies sont destinées à l'usage de la Mission Handicap Confédérale, et plus largement du siège de la Confédération. Elles permettront à la Mission Handicap Confédérale de t'adresser diverses informations (actualités, documents, analyses, newsletter ...) et éventuellement de te contacter pour des actions en lien avec le Handicap (événement, défense d'un dossier...). Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE via la Mission Handicap Confédérale. Elles sont conservées pendant la durée de ton mandat plus une période de trois ans. Elles sont ensuite archivées selon les procédures propres à la Confédération.

Tu pourras faire valoir ton droit d'accès aux données te concernant, les faire rectifier ou demander la limitation de leur traitement en contactant la Mission Handicap Confédérale par mail à l'adresse suivante : handicap@force-ouvriere.fr

La Confédération FO, via la Mission Handicap Confédérale, est signataire d'une convention de financement avec l'Agefiph. Dans le cadre d'un contrôle de l'effectivité de cette convention, la Mission Handicap Confédérale est susceptible de transmettre tes données personnelles à l'Agefiph.



JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP
Mardi 7 novembre 2023 de 9h45 à 16h45
CONFÉDÉRATION FO – 141 AVENUE DU MAINE – 75014 PARIS

MODALITÉS PRATIQUES

1. Inscription

La journée est réservée aux **camarades référents Handicap (UD ou FD), aux membres des CDCA Formation Personnes Handicapées, aux membres des CDAPH des MDPH, aux camarades siégeant en PRITH¹.**

Chaque bulletin d'inscription (annexe 1) devra impérativement être validé par l'Union Départementale ou la Fédération Nationale.

Les demandes d'inscription devront nous être retournées au plus tard le :

Vendredi 6 octobre 2023

→ par mail uniquement à l'adresse : handicap@force-ouvriere.fr

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

La Mission Handicap Confédérale validera les inscriptions par retour de mail.

2. Accueil

L'accueil des participants sera ouvert de 9h à 9h40.

3. Transports

Nous comptons sur votre anticipation afin de réserver le plus tôt possible et ainsi bénéficier des tarifs les plus avantageux de la SNCF.

Par principe, le remboursement des frais de transport des participants se fait sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe. Les billets de train originaux devront être fournis, ou les justificatifs de voyage pour les e-billets. **Aucun justificatif d'achat ne sera pris en compte.**

Toutefois, pour les camarades de province, lorsque l'utilisation des transports en commun n'est pas possible, le participant peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera calculée du domicile du participant à la Confédération, dans la limite du tarif SNCF 2^{ème} classe. Le kilomètre est indemnisé à 0,40 €. Il doit être réel et contrôlable. Si plusieurs participants se regroupent dans un même véhicule, seul le propriétaire de la voiture sera remboursé à l'exclusion de tout autre passager.

Pour les camarades franciliens, lorsque l'utilisation des transports en commun est complexe, le participant peut utiliser son véhicule. L'indemnisation des frais kilométriques sera plafonnée sur les bases des tarifs en vigueur des transports en commun.

¹ Naturellement, les secrétaires généraux des Unions départementales et des Fédérations sont les bienvenus.



Les tickets de bus, métro, RER, tram seront remboursés sur présentation des justificatifs originaux.

Les frais de péage et de parking sont remboursés aux frais réels sur justificatifs originaux.

Il n'y aura pas de remboursement de frais de taxi.

Quelques places pourront être réservées dans le parking de la Confédération. Toutefois, une demande préalable pour y accéder devra être faite auprès de la Mission Handicap Confédérale.

Tout cas particulier devra faire l'objet d'un accord préalable de la Mission Handicap.

4. Restauration

Pour une optimisation du temps, le déjeuner sera obligatoirement pris en commun sur place.

Aucun remboursement ne sera effectué.

5. Hébergement

En cas de nécessité absolue, la Confédération pourra prendre en charge le coût de l'hébergement la veille de la Journée, **après accord de la Mission Handicap.**

Le remboursement se fera sur justificatif original dans la limite de 115 € (nuit d'hôtel, petit déjeuner et taxe de séjour inclus). Dans ce cas, le repas du soir sera remboursé sur justificatif original dans la limite de 25 €.

6. Remboursements

Suite à la Journée et dès leur retour, les participants devront impérativement adresser à l'UD/FD leur note de frais accompagnée des justificatifs originaux (billets de train ou justificatifs de voyage pour les e-billets, tickets de bus/métro, RER, tram, péage, hôtel, restauration...).

En effet, pour permettre un traitement rapide des remboursements de frais et répondre aux obligations comptables de la Confédération (bilan comptable de fin d'année), **l'UD/FD devra déposer pour chaque participant l'ensemble des frais et des justificatifs (entiers et lisibles) par voie dématérialisée sur l'outil N2f au plus tard le 8 décembre 2023 date limite de dépôt.** Pour chaque demande de remboursement, il conviendra d'ajouter en objet : **« JNTH 071123 » suivi du NOM et PRÉNOM du participant**, et ce dans un souci de suivi comptable.

Attention ! Aucun document papier ne doit être adressé à la Confédération.

La Trésorerie Confédérale procédera au remboursement des UD/FD, qui elles-mêmes rembourseront chaque participant relevant de leur champ.

A toutes fins utiles, pour toute question d'organisation, de prise en charge, de remboursements de frais, de difficultés rencontrées etc., il conviendra de contacter directement la Mission Handicap Confédérale :

❖ **Fatima CHERHABIL**

Assistante Confédérale au : 01.40.52.82.27

ou par mail :  fcherhabil@force-ouvriere.fr

Paris, le 07 septembre 2023

JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP**Mardi 7 novembre 2023****Ouverture des inscriptions**

Chères et Chers camarades,

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre circulaire n°99-2023 du 10 juillet 2023, la prochaine **Journée Nationale Travail et Handicap** réunira l'ensemble des mandatés Handicap le :

Mardi 7 novembre 2023**de 9 h 45 à 16 h 45****en présentiel à la Confédération – 141 avenue du Maine – 75014 PARIS**

Cette journée s'adresse **aux Référénts Handicap des UD et des FD, aux membres des CDCA -Formation Personnes Handicapées -, aux membres des CDAPH des MDPH ainsi qu'aux camarades qui siègent dans les PRITH.**

Bien entendu, la présence des Secrétaires généraux, des Unions départementales et des Fédérations nationales sera vivement appréciée.

En effet, « **Travailler à l'égalité pour ceux qui vivent avec une différence** » requiert l'engagement effectif de nos responsables, à tous les niveaux de l'organisation pour porter le sujet, aussi bien dans les entreprises que dans les instances locales, via nos mandatés.

Aujourd'hui, la Mission Handicap recense au moins un Référént Handicap dans 80 UD et 17 FD, des représentants en CDCA pour 70 UD et un représentant en CDAPH pour 24 UD.

La présence en nombre et l'action des mandatés, notamment des Référénts Handicap FO, en lien avec les représentants FO dans les entreprises (délégués syndicaux, IRP...), sont les seuls moyens de faire avancer les revendications FO, pour faire progresser la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi, ce qui constitue en outre une belle opportunité pour le développement de FO.

Les thèmes retenus pour cette journée sont :

- l'accessibilité,
- les seniors et la retraite,
- les handicaps invisibles (psychiques).



Circulaire confédérale

Cette journée sera l'occasion d'échanges et de partage avec la salle.

Le programme complet vous parviendra dans les prochaines semaines.

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription (annexe 1) et les modalités pratiques (annexe 2), qu'il conviendra de transmettre conjointement aux camarades concernés.

Nous demandons aux Unions Départementales et Fédérations de valider les bulletins d'inscription dûment remplis par les camarades (signatures et cachet) et de les faire parvenir à la Mission Handicap Confédérale sur handicap@force-ouvriere.fr d'ici le **vendredi 6 octobre 2023.**

Toutefois, afin de respecter les capacités d'accueil des locaux de la confédération, les inscriptions seront closes lorsque le nombre de 200 participants sera atteint.

Les camarades inscrits recevront une confirmation d'inscription par mail.

Sachant pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous.

Informer, former, revendiquer, mobiliser, gagner !

Amitiés syndicalistes,

Anne BALTAZAR
Conseillère confédérale

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe 1 : Bulletin d'inscription

Annexe 2 : Modalités pratiques